

l'Armée de Baviere, où il y a aparence qu'il ne retournera plus, étant à présent Maître de la Garderobe du Roi, & en faisant déjà les fonctions. Quant au Maréchal de Belleisle, la sciatique dont il est fort incommodé, le retient au lit. Mais le Duc de Chartres, à qui le Roi a donné le commandement général de la Cavalerie de la nouvelle Armée qui se forme, doit être parti actuellement pour s'y rendre.

La Direction générale des Fortifications du Royaume, qu'avoit feu le Maréchal d'Asfeld, est donnée aux Secretaires de la guerre & de la marine; Mr. d'Argenson a la direction de toutes les Places de terre, & Mr. de Maurepas de toutes les Places maritimes. La même chose a déjà été pratiquée sous le règne de Louis XIV. Le Gouvernement de *Strasbourg*, de 30. mille livres de revenus, qu'avoit aussi le Maréchal d'Asfeld, a été donné au Maréchal de Broglio; celui de *Bergue*, dont ce dernier étoit pourvû, au Maréchal de Puysegur, qui a remis celui de *Condé*. Le Gouvernement de *Guise* est conféré au Marquis de Montal, Lieutenant-Général; celui du *Neuf-Brisach*, au Marquis de Clermont-Gallerande, Lieutenant Général; celui de *Salées* à Mr. de Lutteaux, Lieutenant Général; celui du Fort *Barraux* en Dauphiné, au Comte de Danois, Lieutenant-Général, & celui de *Villefranche*, qu'avoit le Marquis de Montal; au Marquis de Chayla, Lieutenant-Général & Inspecteur de Cavalerie.

Le Roi a nommé aussi Mr. de Lautreac pour remplacer à la Cour de l'Empereur, Mr. de Blondel, qui y réside pour Sa Maj. & le Duc de Bouillon pour se rendre en Espagne, où l'on croit qu'il doit demander l'Infante en